

RÈGLEMENT DU JEU

«JEU CONCOURS VERISURE 2019»

Article 1 : Société organisatrice

La société Securitas Direct SAS (ci-après dénommée « l'Organisateur ») au capital social de 1.085.736 € euros, dont le siège social est situé : Avenue Sully Prudhomme - Centrale Parc - Bâtiment 1 - 92290 Châtenay-Malabry, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027, organise du **16/04/2019 au 23/04/2019** minuit, un jeu sans obligation d'achat, par tirage au sort, intitulé : «**JEU CONCOURS VERISURE 2019**».

Article 2 : Participants

Ce jeu, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes personnes physiques domiciliées en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur ainsi que de leur famille en ligne directe. Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

Article 3 : Durée

Le jeu se déroulera du **16/04/2019 au 23/04/2019** inclus.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que d'annuler ou différer la date du tirage au sort en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait être réclamée à ce titre.

Article 4 : Support de jeu

Le jeu est annoncé sur Facebook et sur le site internet <https://www.verisure.fr/>

Article 5 : Dotations

Les dotations mises en jeu sont composées de :

- **10 places valables pour 2 (deux) personnes pour la foire de Paris qui se déroule du 27 avril au 8 mai 2019 à Paris expo porte de Versailles.**

La valeur unitaire de la dotation est de 25 € HT.

Article 6 : Conditions de participation – Désignation du gagnant

1. Le participant doit « aimer » la page Verisure France sur Facebook, « liker » la publication du jeu concours et commenter la publication en indiquant l'objet le plus cher à ses yeux.
2. Les participants peuvent participer plusieurs fois au jeu. Un tirage au sort sera organisé par Securitas Direct SAS sur «FanPage Karma» le 24/08/2019 afin de désigner 10 (dix) gagnants au jeu parmi l'ensemble des participants ayant rempli les conditions décrites ci-avant.
3. Les gagnants seront contactés par téléphone, par mail ou par Facebook sous un délai de 2 jours suivant la date du tirage au sort. Leur seront alors précisés les modalités d'envoi et d'organisation du lot.

Article 7 : Fraudes

Toute fraude, falsification d'identité ou d'adresse entraînera la nullité de la participation au jeu, l'Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de la personne concernée.

Article 8 : Echanges

La dotation ne sera ni transmissible, ni échangeable contre d'autres objets ou d'autres prestations de services ou contre une quelconque contrepartie en numéraire.

Article 9 : Responsabilité

En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenue responsable des perturbations ou des pertes de la dotation par les services de la Poste.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de toute modification quant à la nature des dotations.

Article 10 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par l'Organisateur, sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du jeu et après son avis. Dans tous les cas, les contestations ne seront recevables que dans un délai d'1 mois après la clôture du jeu.

Article 11 : Disponibilité du règlement

Le règlement complet est disponible sur le site internet de Verisure : <https://www.verisure.fr/> ou peut être demandé en écrivant à l'adresse suivante :

SECURITAS DIRECT
«JEU CONCOURS VERISURE»
Verisure / Pôle communication externe
Avenue Sully Prudhomme - Centrale Parc - Bâtiment 1 - 92290 Châtenay-Malabry,

Les timbres nécessaires seront remboursés sur simple demande au tarif lent en vigueur. L'Organisateur ne sera tenu à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et les délais indiqués ci-dessus.

Article 12 : Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent jeu font l'objet d'un traitement automatisé, conformément à la réglementation en vigueur. Les données concernant les participants, nécessaires au traitement de leur participation sont destinées uniquement à l'Organisateur, et seront accessibles aux collaborateurs de l'Organisateur en charge du jeu.

Les participants disposent de plusieurs droits liés à leurs données à caractère personnel. Ils ont notamment le droit d'accéder à leurs données, de corriger toute erreur figurant dans les fichiers de l'Organisateur, ainsi que le droit de faire effacer leurs données à caractère personnel, de limiter leur traitement ou de s'y opposer. Ils ont également le droit de retirer leur consentement, de s'opposer à la réception de documents de prospection commerciale à l'avenir, et dans certaines circonstances, le droit de veiller à ce que les informations leur soient transférées ou soient transférées à un tiers.

Ces droits doivent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : gdp@securitasdirect.fr ou : SECURITAS DIRECT SAS, à l'attention du Service Gestion des Données Personnelles, Avenue Sully Prudhomme, Centrale Parc – Bâtiment 1, 92290 Châtenay-Malabry, en joignant une copie de sa pièce d'identité.

Toute personne concernée peut déposer une réclamation auprès de votre Autorité de contrôle. L'Autorité de contrôle française est la [Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés](#).